Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212201958-20260703-20260501-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLEUBIAN

Séance du 3 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le 3 juillet à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUBIAN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Gilbert LE BRIAND, Maire de PLEUBIAN.

Etaient présents : G.LE BRIAND, P.BOURGÈS, D.MERLE, AM.BROUDIC, L.LE MOULLEC, M.MERLÉ, F.TILLY, F.AMBERT, M.KERGALL, H.MARION , J.GICQUEL, N.MARCHOU, T.LE CHEVANTON, Y.LE CALVEZ, A.LE MORVAN, S.MOREAU.

Excusés: I.LE CORRE procuration à G.LE BRIAND, Y.LE GUILCHER procuration à L.LE MOULLEC, M.LE PARLOUËR procuration à S.MOREAU

Secrétaire : AM.BROUDIC

Membres de référence : 19	Membres en exercice : 19
Membres ayant pris part à la délibération : 19	

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 JUIN 2026 (5.2)

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Procès-Verbal de la séance du 5 juin 2026,
CONSIDERANT que ce Procès-Verbal a été transmis à chaque élu,

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention),

- ***Adopte*** le Procès-Verbal du 5 juin 2026.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Gilbert LE BRIAND

